

Bay Chaleur – Quebec

by Guy Des Rivières

I read with interest David Handelman's article on the Bay Chaleur postmark in PHSC Journal #50. The article was based on circumstantial evidence that this post office was under the control of New Brunswick. Such evidence is contradicted by two reports, one in 1831 and the other a few years later, as shown below.

Carleton in early 1830 was an important town in Bonaventure county, Lower Canada, and according to Anatole Walker ("Gaspesie et les Iles"), the post office was opened in 1830. It seems, however, that the main problem was one of communication with Quebec particularly in that the mail had to be transported through New Brunswick to join the Halifax-Quebec mail route which reached the St. Lawrence by way of Lake Temiscouata and the Portage Road.

This is confirmed in a report of more than 100 pages covering the years 1831-34 of which I have the French version with a very long title: "Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état actuel du Département du Bureau des Postes dans le but d'appliquer un remède efficace aux défectuosités de son organisation et de sa régie." I quote here a significant extract:

"Votre Comité croit qu'il est particulièrement de son devoir d'appeler l'attention de Votre Honorable Chambre sur l'état du District de Gaspe qui est et a été en quelque sorte entièrement privé des avantages des Bureaux de Poste. D'après les réponses des membres de ce District, il paraît qu'il n'y a pas qu'un seul Bureau de Poste dans tout le Comté de Gaspé, et un très petit nombre dans le Comté de Bonaventure, Le Député Maître Général des Postes (Stayner) en attribue la cause à l'état impraticable des chemins entre Métis et la Rivière Restigouche (Baie des Chaleurs) par suite de quoi les lettres destinées pour Gaspé sont maintenant envoyées par voie du Nouveau Brunswick.

"En conséquence on n'expédie pas à Québec de malles régulières pour Gaspé et ainsi la correspondance entre ce Comité et la plus grande partie du comté voisin (Bonaventure)

avec les autres parties de la Province se trouve très retardée."

We also find some interesting information at question #80 put to Stayner, when he appeared as a witness, as follows:

Question: Comment se fait-il les frais du transport des malles de Québec à Woodstock et la province du Nouveau Brunswick et de Woodstock à Frédéricton dans la dite Province sont partis au compte des Canadas?

Answer: Celà s'est toujours fait ainsi. Comme tout le Revenu des Postes de toutes les Provinces en forme éventuellement qu'un fond (celui du Bureau Générale des Postes à Londres) le Maître Général des Postes a cru qu'il était indifférent que cette dépense fut mise dans mon compte ou dans celui de Mr. Howe (député maître de poste du Nouveau Brunswick). C'est moi qui ai la direction des courriers de Frédéricton et c'est moi qui les paie.

We can reasonably conclude that there was an agreement between Stayner and Howe to transport the mail destined for Quebec from Gaspe and Bonaventure counties by way of New Brunswick, but these post offices remained under the jurisdiction of Stayner, deputy postmaster for the Canadas.

We also find a little farther along in the report (question #102) the following information further confirming the jurisdiction of Stayner. The answer is very long and I have abbreviated it. After repeating that the condition of the road to Métis is the main cause of delays and difficulties, and for not opening more post offices in Gaspé and Bonaventure, the answer continues:

"Je partage entièrement les vues de Monsieur Deblois, député de Bonaventure..... aujourd'hui (we are in 1835) le seul moyen de faire parvenir les malles à Restigouche et à la Baie des Chaleurs est de passer par voie détournée de 'Frédéricton' et de 'Miramichi' en suivant la rive du golfe jusqu'à Dalhousie dont elles sont traversées au bureau de Carleton."

This is further confirmed by an earlier

document recently reprinted by La Société d'Histoire Postale du Québec from a copy which is kept at the Bibliothèque Nationale du Québec à Montréal. It was printed in 1832 by order of the Chambre d'Assemblée under the title "Rapport du Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée sur le département du Bureau de Poste dans la Province du Bas Canada." Mr. Stayner was called as witness on March 1st, 1831, and replied to question #57 as follows:

Question: Y a-t-il des Bureaux de Poste établis dans la Baie des Chaleurs et Gaspé?

Answer: Je suis maintenant sur le point de finir un arrangement par le moyen duquel, la Baie des Chaleurs aura une communication par la poste une fois par semaine avec Québec, par la voie de Frédéricton, de Miramichi et les bords du Golfe en traversant la Rivière Ristigouche jusqu'à Carleton, et de là en descendant jusqu'à la Pointe aux Maquereaux. De fait depuis quelques semaines nous avons envoyé et reçu des lettres par cette voie, quoique la communication entre le Nouveau-Brunswick et les bords du Canada, ne soit pas encore un pied aussi parfait qu'elle le sera sous peu de temps. Quant à Gaspé, j'ai à cette place un député, qui dépêche un courrier à Québec deux fois par hiver, c'est là la seule communication qu'ait cette partie de la Province sous le contrôle du Bureau de la poste et je ne pense pas qu'il soit possible de faire un meilleur arrangement, avant qu'il y ait un chemin. Pendant l'été, la correspondance se fait par la voie des bâtiments.

Question 58: Y a-t-il des Bureaux de Poste établis dans la Baie des Chaleurs et dans celle de Gaspé et où sont-ils?

Answer: J'ai un maître de poste à Gaspé, et un autre dans la Baie des Chaleurs, à un établissement appelé Richmond: ce dernier a établi dernièrement, sous mon autorité, une ligne de Poste avec divers députés de poste, laquelle s'étend depuis Carleton jusqu'à la Pointe aux Maquereaux, distance d'environ soixante milles.

All this does not explain the sudden disappearance of the Bay Chaleur postmark by 1833 as shown by a manuscript postmark dated Carleton/3 Decr 1833 (Fig. 1), and showing on the back in manuscript "New Carlisle 26 Nov 1833." The New Carlisle post office was not opened until 1837. It is also to be noted that the manuscript postmark and rating is in the same handwriting as on the letter shown as Fig. 2 in Mr. Handelman's article; i.e., the same man was acting as postmaster in 1833 as in 1835.

The logical explanation for the discontinuance of the Bay Chaleur postmark seems to be the change of name to Carleton in 1833 meaning that the Bay Chaleur postmark was in use for a very short time.

In conclusion, the two reports of which extracts are quoted above confirm that the Bay Chaleur-Carleton post office was not under the control of the New Brunswick post office but under the control of Mr. Stayner as postmaster of Lower Canada, and that the mails had been going through New Brunswick only because of the state of the road from Carleton to Quebec.

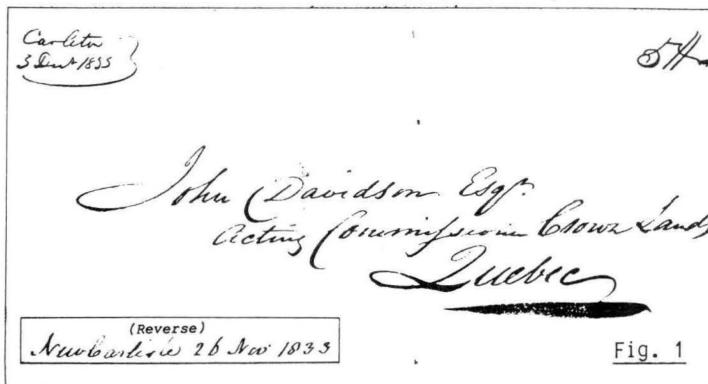


Fig. 1